
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **MICHEL GAUDET & NICOLE BRAZEAU ;**
(ci-après les « Bénéficiaires »)

c. **GROUPE PRO-FAB INC.;**
(ci-après l'« Entrepreneur »)

et **GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE ;**
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S18-112901-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage, suite à un règlement hors cour.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 28 août 2020



Chloe Bell
Greffière adjointe